



CHARTE DU LICENCIE

Les engagements qui suivent rappellent aux joueurs les quelques règles qui sont les piliers des valeurs du club et bien sûr de ses dirigeants (tous bénévoles). Notre association doit s'appuyer, aussi bien en interne qu'en externe, sur les valeurs humaines et sur le respect des autres. Nous souhaitons aussi que chacun prenne bien en compte le travail de tous les bénévoles œuvrant pour le CORY .

Afin que chacun en soit bien conscient, nous vous demandons de signer cette charte et de la joindre à votre demande de licence.

Sportivement, le président Bruno Blondel

CHARTE

Chaque joueur qui signe la présente charte s'engage à respecter les points suivants :

1. Je m'engage à respecter les joueurs (partenaires et adversaires), les arbitres, les dirigeants et le public.
2. Je m'engage à respecter les choix et les consignes des coachs.
3. Je m'engage à assumer les sanctions sportives, financières et disciplinaires dues à mon comportement lors des entraînements et des matchs.
4. En fonction du nombre de joueurs, de l'assiduité et du sérieux aux entraînements, de mon comportement lors des compétitions, je pourrais ne pas être convoqué à tous les matchs.
5. Un joueur qui n'a pas réglé sa licence auprès du CORY ne pourra pas jouer la saison suivante, tant que sa licence ne sera pas soldée.
6. Lors de certains matchs, je pourrai être amené à officier en tant qu'arbitre, marqueur ou chronométreur.

Nom prénom du joueur

Signature